

Département **Loire-Atlantique**
 Commune de **CHAUMES-EN-RETZ**
 Commune déléguée d'ARTHON EN RETZ


PLAN LOCAL D'URBANISME
4.4. Zonage - Eléments de paysage
Bourg d'Arthon
et partie SUD du territoire

Echelle : 1 / 5 000

Adresse de la commune : 1, rue de la République - 44120 Arthon-en-Retz
 Adresse de la commune déléguée : 1, rue de la République - 44120 Arthon-en-Retz
 Adresse de la commune déléguée : 1, rue de la République - 44120 Arthon-en-Retz

Unité des coordonnées : UTM
 Zone : 30U
 Datum : WGS 84
 Projection : UTM
 Unité : Mètre

URBANISME
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Version 1.0



Eléments du paysage, immeubles, sites, secteurs à protéger, à mettre en valeur
 (au titre de l'article L.123-1 §111-2° du Code de l'urbanisme) :

- Patrimoine bâti, immeubles, toits à protéger et à valoriser
- "Petit patrimoine" à préserver
- Boisements à préserver
- Haies, alignements d'arbres à préserver
- Zones humides à préserver
- Vies, sentiers piétonniers et/ou itinéraires cyclables à conserver
(au titre de l'article L.123-4-5-6-7 du Code de l'urbanisme)

Remarque : référence aux numéros d'articles du code de l'urbanisme en vigueur au 31.12.2015